

GUPP : Améliorer les compétences pour des marchés publics plus écologiques dans le secteur du Bâtiment

Accord de subvention no: 2020-1-FR01-KA204-080421

Livrable : IO1/ Tache 1.4. Manuel Vert : Un instrument sur le cadre réglementaire et la pratique des marchés publics écologiques pour les travaux de construction – Rapport transnational-

IO1. Manuel Vert : Un instrument sur le cadre réglementaire et la pratique des marchés publics écologiques pour les travaux de construction

Rapport transnational

Partenaires impliqués:

- ✓ France : OEC- Office de l'Environnement de la Corse
- ✓ Grèce : PEDMEDE- Association panhellénique des ingénieurs entrepreneurs de travaux publics, MA YMEPERAA- Autorité de gestion du programme opérationnel "Transport, infrastructures, environnement et développement durable "
- ✓ Irlande : TUS- Technological University of the Shannon, Midlands MidWest
- ✓ Slovénie : CCIS- Chambre de commerce et d'Industrie de Slovénie

gupp



November 2021



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

This project has been funded with support from the European commission. This publication reflects the views of the author, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information therein.



Table des matières

Résumé exécutif	5
1. Examen du cadre réglementaire – État des lieux au niveau transnational	8
1.1. Contenu/ Objectif	8
1.2. Principales conclusions transnationales tirées de la recherche documentaire	8
2. Analyse des besoins de formation de GUPP	12
2.1. Contenu/ Objet	12
2.2. Principales conclusions au niveau transnational	12
3. Conclusions et recommandations au niveau de l'UE qui devraient être liées à la conception de la formation	15



Fiche d'information de résultats :

Programme de financement	Programme Erasmus+ Programme de l'Union Européenne
AN de financement	Agence Erasmus+ France/Éducation & Formation
Titre complet du projet	GUPP : Améliorer les compétences pour des marchés publics plus écologiques dans le secteur du Bâtiment
Numéro de projet	2020-1-FR01-KA204-080421
Durée du projet	2020-2022
Titre de la production	IO1. Manuel Vert : Un instrument sur le cadre réglementaire et la pratique des marchés publics écologiques pour les travaux de construction
Titre de la tâche	T 1.4 Livraison du Manuel Vert: Un instrument sur le cadre réglementaire et la pratique des marchés publics écologiques pour les travaux de construction
Responsable de la production	PEDMEDE
Partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • France : OEC- Office de l'Environnement de la Corse • Grèce : PEDMEDE– Association panhellénique des ingénieurs entrepreneurs de travaux publics, MA YMEPERAA- Autorité de gestion du programme opérationnel "Transport, infrastructures, environnement et développement durable" • Irlande : TUS- Technological University of the Shannon, Midlands MidWest • Slovénie : CCIS– Chambre de commerce et d'Industrie de Slovénie



Résumé exécutif

Le présent rapport a pour but de fournir un « Manuel Vert : Un instrument sur le cadre réglementaire et la pratique des marchés publics écologiques pour les travaux de construction » qui présentera une compréhension générale du processus d'achat écologique et des défis rencontrés lors de sa mise en œuvre dans les pays participants (France, Grèce, Irlande, Slovaquie) à différents niveaux (central et régional), avec un accent particulier sur les travaux de construction.

L'objectif global du rapport est de comparer, de cartographier et de développer une méthodologie pour le cadre des MPE, en reconnaissant les différences dans chaque pays (France, Grèce, Irlande, Slovaquie) et en déterminant une approche mutuellement reconnaissable de la pratique des MPE, dans le but de développer des opportunités d'apprentissage pour le personnel des autorités publiques afin de stimuler l'efficacité des ressources et la croissance verte.

Le rapport comprend un examen du cadre législatif actuel, des pratiques actuelles, des besoins en formation et en compétences pour les marchés publics écologiques dans le secteur de la construction, ainsi que de l'expérience et des résultats obtenus dans le cadre d'initiatives européennes antérieures et en cours, afin d'étudier les progrès réalisés ainsi que les moteurs, les obstacles et les résultats dans chaque pays participant.

Enfin, le rapport présente les principales conclusions et recommandations à prendre en compte lors de l'élaboration de la conception de la formation du programme des MPE.

En ce qui concerne le cadre politique des marchés publics écologiques, les pays partenaires ont adopté (intégrée dans les contextes nationaux/cadres juridiques) la définition des "marchés publics écologiques (MPE)" fournie par la Commission européenne. **L'État de l'art du cadre National lié aux MPE indique différents niveaux de maturité et de progrès.** Notamment, **l'Irlande souligne les progrès les plus significatifs en matière de marchés publics écologiques**, son plan d'action national pour les "appels d'offres écologiques" ayant été mis en place depuis 2012. **Un progrès important dans l'application des cadres réglementaires des MPE a été souligné par les partenaires français aussi**, à travers l'adoption de leur plan national d'action pour les achats publics durables pour la période 2007-2010 et sa révision pour la période 2015-2020. **La Slovaquie a fait part de progrès moyen en matière de MPE**, en comparaison aux autres pays de l'UE dans la mise en œuvre de MPE, en ayant un cadre national et des politiques liées aux MPE différents. Enfin, **le recours aux MPE accuse un retard important en Grèce**, comparé au reste de l'UE. Jusqu'à Mars 2020, la Grèce faisait partie des 5 pays de l'UE (avec l'Estonie, la Hongrie, le Luxembourg et la Roumanie) qui n'ont pas publié de Plan National Stratégique sur les MPE, tandis que les 23 autres pays avaient déjà adopté leur plan national respectif, beaucoup d'entre eux ayant déjà fait des progrès significatifs dans l'inclusion des marchés publics écologiques (comme le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, la Suède). La stratégie grecque concernant les MPE a été approuvée début 2021.



Dans ce contexte, **plusieurs obstacles et défis politiques, institutionnels et organisationnels rencontrés lors de l'adoption des marchés publics écologiques** ont été mis en évidence par les pays partenaires, les plus importants étant les suivants :

- Risque de difficultés juridiques
- Manque de ressources
- Coûts des produits écologiques et des processus écologiques accrus/ en augmentation
- Manque de connaissance environnementale de la part des investisseurs publics
- Manque de soutien managérial et politique
- Manque d'outils et d'informations et absence de formation
- L'adoption des critères des marchés publics écologiques de l'UE varie considérablement d'un pays à l'autre
- Manque d'exemples d'offres de marché public écologique (uniquement des lignes directrices et des listes de possibilités générales)
- Manque de base de données des critères environnementaux à adapter aux processus de marché public
- Intégration rapide de nouveaux matériaux durables
- Le manque de préparation du marché de l'offre pour répondre à ces nouveaux besoins
- Soutien de prise de décisions limité
- Connaissance sur les matériaux durables qui peuvent être utilisés dans les projets de construction
- Accès/disponibilité limité des outils financiers qui permettent aux parties prenantes d'obtenir une analyse des coûts des projets de construction

Il est communément admis qu'intégrer des critères écologiques dans les marchés publics n'est pas un objectif facile à atteindre. Les partenaires impliqués ont fait part de plusieurs obstacles qui ont besoin d'être surmontés pour que cette adaptation soit possible. En termes simples, les partenaires trouvent que dans leurs pays, il n'existe pas de réelle volonté politique pour réaliser un changement courageux. **Le manque d'informations et de connaissances en matière de MPE maintient la situation dans l'impasse.**

Par conséquent, il existe **un besoin grandissant de renforcer les capacités de toutes les parties impliquées dans un marché public, échange de bonnes pratiques et d'études de cas sur comment incorporer efficacement les MPE entre les parties intéressées**, autrement dit les pouvoirs adjudicateurs, les entrepreneurs et leurs personnels, responsables, en plus du besoin de **soutien financier et technique pour toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre les MPE.**

Il a aussi été fait état que la connaissance **en matière de politique portant sur les MPE ont tendance à être confinée aux hauts niveaux des collectivités locales, des autorités du gouvernement central** ou aux hauts fonctionnaires des marchés publics. Il est par conséquent important que **l'approche de formation sur les MPE incorpore un contexte institutionnel, juridique, politique spécifique.**

Conclusion et recommandations clés concernant le contenu de formation :



Les besoins en compétences qui peuvent être couverts à travers un programme de renforcement des capacités sont les suivants :

- Cadre institutionnel, juridique et politique relatif aux MPE, appliqué aux contextes nationaux, ainsi qu'au niveau de l'UE.
- Offre de bonnes pratiques et d'études de cas avec des applications sur les MPE efficaces, en plus de leurs résultats, impacts et leçons apprises.
- Sensibiliser à l'intégration des MPE à travers la mise en valeur des avantages des MPE, avec une attention particulière mise sur l'impact environnemental, les économies d'énergie, les avantages financiers et en termes de coûts à long terme.
- Recommandation particulière pour la corrélation entre le BIM et les MPE, ainsi que les avantages potentiels, les impacts environnementaux attendus et les coûts.
- Connaissance du(des) Niveau(x) de méthodologie fournis par l'UE.
- Connaissance du Coût du Cycle de vie (CCV) et de la démarche d'Évaluation du Cycle de Vie (ACV).
- Renforcement des capacités dans les outils et les bases de données disponibles, tels que les clauses vertes, les plateformes en ligne consacrées aux marchés publics, les outils financiers, où trouver des informations précises sur les marchés écologiques telles que les Déclarations Environnementales de Produit (DEP) et les spécifications – boîte à outils, spécifications concrètes de la documentation en matière d'appel d'offres pour les MPE etc.
- Mobilisation du secteur national du BTP autour d'une conception de produit de construction et une certification de marché plus écologique.
- Estimation des impacts environnementaux et des coûts de projets.
- Sensibiliser aux développements technologiques des domaines qui affectent les MPE en relation avec les matériaux et les techniques de construction.

Enfin, les différents profils des participants/stagiaires devraient être respectés, ainsi que leur différente connaissance et implication dans les MPE. Par conséquent, une formation personnalisée selon les différents profils, mais aussi les différents niveaux d'études pourraient être une solution.

L'apport de connaissances théoriques mais aussi pratiques, en intégrant des études de cas, des outils et des bonnes pratiques est fortement recommandé.

La sensibilisation au sujet devrait être abordée de manière horizontale dans l'offre de formation.



1. Examen du cadre réglementaire – État des lieux au niveau transnational

1.1. Contenu/ Objectif

Cette tâche a consisté à réaliser une recherche documentaire en vue d'examiner la situation actuelle dans les pays participants concernant les pratiques actuelles dans le domaine des MPE portant sur les travaux de construction. Il a approfondi la compréhension collective des obstacles, des besoins, des opportunités, des enjeux et des innovations actuels dans les MPE et a fourni un premier guide qui améliorera les connaissances et intégrera les MPE dans les politiques, programmes et stratégies de développement durable.

Concrètement, un examen complet de la littérature et une étude comparative des rapports sur les MPE au niveau régional et national, incluant les études universitaires et autres qui ont été réalisées dans chaque pays partenaire.

1.2. Principales conclusions transnationales tirées de la recherche documentaire

En termes simples, les pays partenaires ont adopté (intégrée dans des contextes nationaux/cadres juridiques) la définition de "Marché Public Écologique (MPE)" fournie par la Commission Européenne. Notamment : "Un processus par lequel les collectivités publiques cherchent à se procurer des biens, des services et des travaux ayant un impact environnemental réduit tout au long de leur cycle de vie par rapport à des biens, services et travaux ayant la même fonction principale qui seraient autrement acquis."

Concernant l'**État de l'art du Cadre National et des Politiques liés aux MPE, les pays partenaires signalent des niveaux de maturité et de progrès différents**. En particulier, **l'Irlande qui fait état des progrès les plus significatifs en matière de MPE**, avec son Plan d'Action National pour les appels d'offres verts adopté depuis 2012. **Un progrès significatif dans l'application de cadres réglementaires en matière de MPE a aussi été souligné par les partenaires français**, à travers l'adoption de leur premier plan d'action national pour un marché public durable pour la période 2007-2010 et sa révision pour la période 2015-2020. **La Slovénie évoque des progrès moyens en matière de MPE**, comparé aux autres pays de l'UE dans la mise en œuvre de MPE, en ayant un cadre national et des politiques liés aux MPE différents. Enfin, **le recours aux MPE accuse un retard important en Grèce**, comparé au reste de l'UE. Jusqu'à Mars 2020, la Grèce faisait partie des 5 pays de l'UE (avec l'Estonie, la Hongrie, le Luxembourg et la Roumanie) qui n'ont pas publié de Plan National Stratégique sur les MPE, tandis que les 23 autres pays avaient déjà adopté leur plan national respectif, beaucoup d'entre eux ayant déjà fait des progrès significatifs dans l'inclusion des marchés publics écologiques (comme le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, la Suède). La stratégie grecque concernant les MPE a été approuvée début 2021.



Dans ce contexte, **plusieurs obstacles et défis politiques, institutionnels et organisationnels rencontrés lors de l'adoption des marchés publics écologiques** ont été mis en évidence par les pays partenaires, les plus importants étant les suivants :

- Risque de difficultés juridiques
- Complexité de la vérification
- Manque de ressources
- Coûts des produits écologiques et des processus écologiques accrus/ en augmentation (plus chers)
- Manque de connaissance environnementale de la part des investisseurs publics
- Manque de soutien managérial et politique
- Manque d'outils et d'informations et manque de formation
- L'adoption des critères des marchés publics écologiques de l'UE varie considérablement d'un pays à l'autre
- Manque d'exemples d'offres de marché public écologique (uniquement des lignes directrices et des listes de possibilités générales)

En parallèle, **les domaines environnementaux clés dans la construction/les travaux de construction qui devraient être pris en compte pour l'adoption des MPE dans la construction/les travaux de construction sont les suivants :**

- Conception : Des stratégies de conception efficaces en matière d'efficacité énergétique devraient être intégrées dans tous les projets du secteur public dès le début de la conception
- Performance énergétique, efficacité énergétique
- Rénovation : La réutilisation des bâtiments existants doit être privilégiée par rapport à la construction de nouveaux bâtiments
- Matériaux (Déchets plus déchets de chantier): Tous les matériaux utilisés dans le BTP doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement au cours de la période d'évaluation appropriée du projet.
- Écologie et services publics du site : Des mesures doivent être prises pour protéger ou améliorer les services publics du site, depuis la sélection du site jusqu'à l'élaboration et l'entretien de l'aménagement paysager du site.
- Approche du Coût du Cycle de Vie

Au regard de **l'offre de formation existante dans les domaines concernés/les programmes de formation de pointe en matière de MPE, les formations les plus importantes fournies par les pays partenaires sont les suivantes :**



France :

- Au niveau national, la Direction des Achats de l'Etat- (DAE) propose un programme de professionnalisation pour la formation dans le secteur des Marchés publics des organismes publics.
- Il existe plusieurs formations portant sur les marchés publics et notamment sur l'intégration du développement durable dans les appels d'offres et dans les marchés publics.

Grèce :

- Le tout récent Plan d'Action National pour un Marché public Écologique prévoit des mesures et des actions visant à combler les manques de compétences en matière de MPE de toutes les parties impliquées dans les Marchés Publics.
- Pour le personnel des pouvoirs adjudicateurs et des collectivités publiques, il est prévu qu'ils reçoivent une formation spécifique portant sur les MPE

Irlande :

- L'Académie des compétences commerciales de l'Office of Government Procurement offre la formation nécessaire en matière de compétences commerciales pour la planification, la passation de marchés et la gestion de projets de travaux publics.
- - Le programme de formation Greenville Academy GPP, développé en association avec l'Agence de protection de l'environnement (EPA), fournit des conseils pratiques sur la mise en œuvre des marchés publics écologiques pour le gouvernement et les organismes publics

Slovénie:

- Diverses formations portant sur les Marchés Publics et les MPE sont organisées par divers organisateurs publics ou sont proposées comme faisant partie de projets de l'UE.

Dans ce contexte, **les besoins en compétences clés du personnel et des titulaires des marchés publics pour l'écologisation des PP mis en évidence par les pays partenaires :**

- Règlementation sur les domaines pertinents
- Supervision de la mise en œuvre des MPE
- Définir et évaluer des critères de MPE. (Sélection, spécifications techniques, Critères d'attribution (incl. CCV), Gestion contractuelle, Clauses de performances du Contrat.
- Spécifications techniques et critères environnementaux dans la préparation de la documentation des appels d'offres
- Détermination des objectifs environnementaux du projet, dans la préparation des spécifications techniques, des critères, des conditions de participations et des conditions d'exclusion
- Manque de critères professionnelles et d'une base de données de bonnes pratiques, fragmentation des objectifs sectoriels



- Il convient de définir les responsabilités des praticiens des marchés publics ou des autorités déléguées qui participent au processus de passation de marché.
- Procédures de passation de marché
- Expertise juridique et commerciale

Les groupes cibles prioritaires ayant des besoins en compétences pour le renforcement des capacités et la sensibilisation aux MPE sont les suivants :

- Décideurs politiques
- Responsables
- Juristes, financiers et responsables des achats
- Pouvoirs adjudicateurs

En général, il a été fortement mis en évidence **qu'il existe un besoin grandissant** dans les groupes cibles mentionnés ci-dessus **afin de sensibiliser** à ce sujet, ainsi **que pour une aide spécifique**, notamment l'intégration de spécifications sur les critères MPE dans les processus de passation de marchés, ainsi que la nécessité de disposer **d'exemples librement accessibles et de bases de données nationales de bonnes pratiques pour l'intégration des MPE.**



2. Analyse des besoins de formation de GUPP

2.1. Contenu/ Objet

L'objectif de cette tâche, qui consistait à mener des activités de recherche sur le terrain, était d'étudier les lacunes en matière de compétences et les besoins en formation pour garantir une application efficace des MPE dans les travaux de construction. Cet objectif a été atteint par:

- Enquête en ligne adressée au secteur de la formation/de l'éducation. En particulier, les prestataires/professionnels de la formation/de l'EFP/de l'éducation des adultes.
- Groupe(s)/entretien(s) de discussion adressé(s) au secteur public, au secteur de la construction, à l'industrie, y compris les pouvoirs adjudicateurs et les entrepreneurs de travaux publics et privés, à condition qu'ils soient pertinents pour les procédures de passation de marchés.

2.2. Principales conclusions au niveau transnational

Intégrer des critères écologiques dans les marchés publics n'est pas chose aisée. Les partenaires participant au projet déclarent que plusieurs difficultés apparaissent dans leurs pays ainsi que des obstacles qui doivent être surmontés afin de rendre cette adaptation possible. En termes simples, les partenaires pensent que dans leurs pays, il n'existe pas encore de réelle volonté politique pour un changement courageux.

En plus de cela, tous les partenaires soulignent fortement le manque d'outils disponibles pour quantifier et évaluer les qualités environnementales, ainsi que le manque de bases de données de critères environnementaux à adapter à leurs processus de passation de marché.

Par conséquent, il existe **un besoin grandissant d'échange de bonnes pratiques et d'études de cas sur comment incorporer efficacement des MPE entre les parties intéressées**, autrement dit les pouvoirs adjudicateurs, les entrepreneurs et leur personnel, responsables, etc. Bien évidemment, il ne s'agit pas du seul obstacle. Il existe de nombreux défis, tel que **l'inquiétude**, partagée par les partenaires Français, Grecs et Irlandais, que la mise en œuvre d'exigences écologiques dans les marchés publics pourrait, mener, **à favoriser, ou être perçu comme tel, certains entrepreneurs qui peuvent s'adapter plus facilement**. Bien évidemment, la question de **l'augmentation des coûts est aussi alarmante**. Les partenaires Français ont souligné de potentiels coûts accrus concernant les solutions durables, qui pourraient constituer un obstacle, notamment pour les PME. Comme les partenaires Irlandais, ils ont souligné la détermination de critères d'attribution dans les contrats est un défi majeur à relever. Les partenaires Slovènes ont souligné le besoin **de soutien financier et technique à toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre des MPE**.

Une autre inquiétude concerne **l'intégration rapide de nouveaux matériaux durables**, compte tenu également de leur coût plus élevé. Concernant les défis identifiés dans le système des marchés publics et dans l'approche de MPE il a été fait référence à la possible distorsion de la



concurrence sur le marché libre, car cela pourrait favoriser certains fournisseurs. En même temps, il a été souligné que le marché de l'approvisionnement n'est pas prêt à répondre à ces nouveaux besoins. C'est pourquoi les parties prenantes doivent être formées aux concepts d'analyse du cycle de vie (ACV) et de coût du cycle de vie (CCV) afin de faire les bons choix de matériaux. En ce qui concerne les défis identifiés dans le système de PP et l'approche des marchés publics écologiques, le besoin commun défini est le développement d'outils qui peuvent aider à quantifier les critères environnementaux. En France et en Grèce, les participants pensent que ce problème pourrait être résolu en définissant des critères d'attribution pour les entrepreneurs qui dépassent les normes requises. En Slovénie, il a été évoqué que le développement d'un système d'indicateurs de construction durable serait utile.

Le manque d'informations et de connaissances en matière de MPE maintient la situation dans l'impasse. Les pays partenaires soulignent **le besoin de renforcement des capacités de toutes les parties impliquées** dans un processus de passation de marché public pour mettre en œuvre un MPE. Les partenaires français ont noté que les fonctionnaires impliqués dans les marchés publics ont un **support limité en matière de prise de décisions**. En Grèce, en Irlande et en Slovénie, les partenaires estiment que **les bonnes pratiques, les exemples de mise en œuvre et les études de cas, ainsi qu'une base de données** - constamment mise à jour - sur les nouvelles technologies et les matériaux durables **doivent être mis à la disposition des entreprises**. La Slovénie souligne également que l'élaboration de modèles de matériels d'appel d'offres aiderait les entreprises à surmonter les difficultés liées à l'inclusion des MPE. Dans ce contexte, la qualification du personnel des marchés publics est d'une grande importance pour l'intégration des critères écologiques dans les processus d'achat. Par conséquent, un besoin commun de qualification a été identifié par les pays partenaires.

Un des principaux besoins est **la connaissance des matériaux durables qui peuvent être utilisés dans les projets de construction**. Les partenaires Grecs ont souligné l'importance de la formation sur les techniques de construction modernes et les standards ISO. Sur le même sujet, les répondants en Irlande ont présenté le concept de "mieux acheter", ce qui signifie que **les entrepreneurs auront besoin des fournisseurs pour fournir uniquement des produits durables**. En général, ils pensent que le personnel des marchés publics doit être formé à garder à l'esprit le résultat global lors de la sélection des produits et des services.

De plus, il a été convenu que les outils financiers **permettant aux parties prenantes d'analyser les coûts** des différentes solutions pour les projets de construction devraient constituer une partie importante du programme de formation. Les partenaires français soulignent la nécessité de former les responsables des PP pour qu'ils soient capables d'estimer les impacts environnementaux et les coûts des projets. Les partenaires irlandais soulignent l'importance de l'ACV et de l'approche CCV.

Il a aussi été fait état que la connaissance **en matière de politique portant sur les MPE ont tendance à être confinée aux hauts niveaux des collectivités locales, des autorités du gouvernement central** ou aux hauts fonctionnaires des marchés publics. Il est par conséquent important que **l'approche de formation portant sur les MPE incorpore un contexte**



institutionnel, juridique et politique spécifique. Ce contexte peut être à la fois **national et Européen**. En termes de politique nationale, un cadre respectif de tous les pays impliqués doit être défini. Dans ce contexte, les partenaires grecs soulignent l'importance pour le personnel des marchés publics d'être formé non seulement à la législation qu'il doit respecter, mais aussi à la compréhension des questions environnementales et des obligations du pays envers l'UE. Cependant, ils pensent qu'un programme de formation pour les différents secteurs devrait aborder les différents niveaux de connaissance sur ces questions. Les partenaires irlandais soulignent que la transmission des connaissances doit suivre la méthode des "étapes". Ils notent également qu'une formation ciblée combinée à une sensibilisation générale est une condition préalable pour répondre aux exigences réglementaires. Les partenaires français recommandent une surveillance réglementaire ciblée des différents acteurs, tandis que les partenaires irlandais estiment qu'une approche descendante sera plus motivante. Quoi qu'il en soit, l'opinion commune est qu'il serait efficace que "tout le monde sache tout".

L'intégration de la technologie BIM dans les MPE a constitué un problème particulier. Pas seulement parce que le BIM est un outil utile, mais aussi parce que son utilisation est un prérequis pour participer aux appels d'offre dans plusieurs pays européens. **Les répondants des quatre pays ont reconnu la valeur du BIM** et le rôle utile qu'il peut jouer dans les marchés publics. Il permet aux planificateurs, travailleurs, fonctionnaires, etc de suivre les éléments du projet, vérifier la mise en œuvre des critères écologiques et, d'une manière générale, aider à réglementer les exigences des marchés publics écologiques dans les projets. Il aide également à comparer les méthodes alternatives et à réduire les coûts, car la durabilité est aussi une question de rentabilité sur toute la durée de vie. Ils ont également souligné qu'elle peut aider à la gestion globale du projet et à sa maintenance, en réduisant la possibilité d'erreurs, etc.



3. Conclusions et recommandations au niveau de l'UE qui devraient être liées à la conception de la formation

Compte tenu des opinions et des contributions de tous les participants impliqués dans les activités de recherche sur le terrain, ainsi que du retour d'information recueilli dans le cadre des activités de recherche documentaire, les recommandations qui devraient être fortement prises en compte lors de la phase de conception du programme de formation aux MPE sont résumées ci-dessous.

Principales conclusions et recommandations concernant le contenu de formation :

Les besoins en compétences qui pourraient être abordés par le programme de renforcement des capacités des MPE sont les suivants :

- Cadre institutionnel, juridique et politique relatif aux MPE, appliqué aux contextes nationaux, ainsi qu'au niveau de l'UE.
- Offre de bonnes pratiques et d'études de cas avec des applications MPE efficaces, mais aussi leurs résultats, impacts et leçons apprises.
- Sensibiliser à l'intégration des MPE en soulignant les avantages des MPE, en mettant l'accent sur l'impact environnemental, les économies d'énergie, les aspects financiers et les avantages en termes de coûts à long terme.
- Recommandation particulière pour la corrélation entre le BIM et les MPE, ainsi que les avantages potentiels, les impacts environnementaux attendus et les coûts.
- Connaissance du(des) Niveau(x) de méthodologie fournis par l'UE.
- Connaissance du Coût du Cycle de vie (CCV) et de la démarche d'Évaluation du Cycle de Vie (ACV).
- Renforcement des capacités dans les outils et les bases de données disponibles, tels que les clauses vertes, les plateformes en ligne consacrées aux marchés publics, les outils financiers, où trouver des informations précises sur les marchés écologiques telles que les Déclarations Environnementales de Produit (DEP) et les spécifications – boîte à outils, spécifications concrètes de la documentation en matière d'appel d'offres pour les MPE etc.
- Mobilisation du secteur national du BTP autour d'une conception de produit de construction et une certification de marché plus écologique.
- Estimation des impacts environnementaux et des coûts de projets.
- Sensibiliser aux développements technologiques des domaines qui affectent les MPE en relation avec les matériaux et les techniques de construction.

Enfin, les différents profils des participants/stagiaires devraient être respectés, ainsi que leur différente connaissance et implication dans les MPE. Par conséquent, une formation



personnalisée selon les différents profils, mais aussi les différents niveaux d'études pourraient être une solution.

L'apport de connaissances théoriques mais aussi pratiques, en intégrant des études de cas, des outils et des bonnes pratiques est fortement recommandé.

La sensibilisation au sujet devrait être abordée de manière horizontale dans l'offre de formation.

